

Paris, le 11/06/2020

**AVIS AUX PORTEURS DE PARTS
DU FCP « OSTRUM ACTIONS EUROPEENNES »**

Part	Code ISIN	Part	Code ISIN
MD	FR0010657106	IC	FR0010662817
ID	FR0010662809	RD	FR0010662825
RC	FR0010662791		

Nous informons les porteurs de parts du FCP Ostrum Actions Européennes des évolutions suivantes :

Natixis Investment Managers International, société de gestion de votre FCP, a décidé de faire évoluer progressivement l'objectif de gestion et la stratégie d'investissement vers une stratégie visant à sélectionner des entreprises choisies sur une approche « Quality GARP » (Quality Growth At a Reasonable Price) et selon une démarche ISR dans la zone européenne intégrant ainsi une dimension extra-financière forte sur les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) tels que les émissions de CO2 (critère environnemental), la sécurité et la santé des employés (critère social) ou encore les pratiques éthiques de la société (critère gouvernance).

Ostrum Asset Management est le gestionnaire financier du fonds par délégation.

Ainsi, l'objectif de gestion, dont l'indice de référence n'a pas changé, et le process de sélection des titres de votre fonds ont évolué comme suit :

1. Objectif de gestion

L'objectif de gestion du FCP Ostrum Actions Européennes, un fonds ISR, vise à obtenir, sur sa durée minimale de placement recommandée de cinq ans, une performance supérieure à l'indice MSCI Europe Dividendes Nets Réinvestis (DNR) en Euro. Les sociétés sont choisies selon une démarche ISR dans la zone européenne pour la qualité de leurs fondamentaux économiques et pour la qualité de leur responsabilité d'entreprise à travers l'intégration systématique dans l'analyse des critères environnementaux, sociaux/sociétaux et de gouvernance (ESG).

2. Politique d'investissement

La politique d'investissement de cet OPCVM repose sur une gestion active de conviction selon une approche « Quality GARP » et ISR. Dans un premier temps, l'équipe de gestion sélectionne des actions de sociétés européennes considérées par la société de gestion comme occupant une position de leader global ou régional, offrant une visibilité et une pérennité de leurs perspectives de croissance à moyen-long terme et offrant des perspectives de rentabilité et caractéristiques bilantielles saines. Elle se concentre sur des sociétés dont le niveau de valorisation est attractif. Dans un deuxième temps, les sociétés précédemment retenues sont sélectionnées en fonction de leur évaluation ESG tels que les émissions de CO2 (critère environnemental), la sécurité et la santé des employés (critère social) ou encore les pratiques éthiques de la société (critère gouvernance). La démarche ISR du gérant s'articule autour des axes suivants : intégration des dimensions ESG, exclusion des émetteurs controversés. L'équipe de gestion utilise un modèle d'analyse ESG propriétaire avec la méthode " best in universe " (sélection des émetteurs ayant les meilleures pratiques ESG indépendamment de leur secteur d'activité).

La sélection ESG reposant sur des critères non financiers, il existe un risque que l'OPCVM ne soit pas investi à tout moment sur les instruments les plus performants. Ces critères non financiers étant issus pour partie d'une appréciation qualitative des analystes et pour partie des données extra-financières publiées par les émetteurs, lesquelles peuvent être incomplètes, inexactes ou indisponibles, il y a un risque qu'un titre ou émetteur soit incorrectement noté et soit inclus ou exclu pour ces raisons du portefeuille.

La démarche est complétée par la validation de l'exposition aux différents marchés et de l'allocation sectorielle dans une démarche de gestion du risque.

Les investissements en petites capitalisations sont limités à 10% de l'actif net du FCP.

La capitalisation boursière est au maximum de 4 milliards d'Euros pour les petites capitalisations et de 8 milliards d'Euros pour les moyennes capitalisations.

Dans le cadre de l'utilisation des instruments dérivés, le fonds pourra désormais avoir recours à des futures taux, options taux et change, swaps sur indices aussi bien en exposition qu'en couverture. Il pourra également avoir recours à des obligations échangeables (actions, taux, crédit) et à des obligations convertibles (actions, taux, crédit). Les titres intégrant des dérivés ne seront plus utilisés en couverture mais uniquement en exposition. Enfin, l'utilisation des Titres négociables à moyen terme structurés ou à des EMTN structurés est supprimée.

L'exposition au marché actions, tenant compte des titres détenus en direct, de l'utilisation de produits dérivés et des opérations de cessions et acquisitions temporaires de titres, est au minimum de 80 % et au maximum de 110% de l'actif net.

A titre de précision, l'exposition au risque de change peut atteindre 100% de l'actif net du FCP.

Cette opération n'entraîne pas de modification de l'indicateur synthétique de risque/rendement du FCP : il reste à 5 sur une échelle de 7.

- **Création de nouvelles parts**

La société de gestion a décidé de créer deux nouvelles parts : la part NC (Code Isin : FR0013514841) et la part ND (Code Isin : FR0013514866). Ce sont des parts tous souscripteurs, destinées aux investisseurs souscrivant via des distributeurs ou intermédiaires soumis à des législations nationales interdisant toutes rétrocessions aux distributeurs ou fournissant un service de conseil indépendant au sens de la réglementation européenne MIF2 ou de gestion individuelle sous mandat.

Ces parts présentent les caractéristiques suivantes :

- Affectation des sommes distribuables : part NC : capitalisation / part ND : distribution du résultat net
- Devise de libellé (parts NC & ND) : Euro
- Montant minimum de souscription initiale (parts NC & ND) : un dix millième de part
- Montant minimum de souscription ultérieure (parts NC & ND) : un dix millième de part
- Décimalisation (parts NC & ND) : dix-millième de part
- Valeur liquidative d'origine (parts NC & ND) : 100 Euros
- Frais de fonctionnement et de gestion (parts NC & ND) : 1,10% TTC
- Commission de souscription (parts NC & ND) : 3%
- Commission de rachat (parts NC & ND) : néant
- Commission de surperformance (parts NC & ND) : 20% TTC de la surperformance au-delà de l'indicateur de référence MSCI Europe dividendes nets réinvestis en Euro

Par ailleurs, la commission de surperformance a été reformulée, sans impact sur les modalités de calcul.

La documentation juridique (documents d'information clé pour l'investisseur (DICI) et prospectus) a été mise à jour pour intégrer ces évolutions. Les autres dispositions de la documentation juridique demeurent inchangées.

Les modifications portant sur l'objectif de gestion et la politique d'investissement de l'OPCVM ont été agréées par l'Autorité des marchés financiers le 15 mai 2020.

La nouvelle version du prospectus et des DICI entrent en vigueur le 17 juin 2020.

Les DICI et le prospectus du fonds OSTRUM ACTIONS EUROPEENNES décrivant l'ensemble de ses caractéristiques sont disponibles auprès de Natixis Investment Managers International et sur le site www.im.natixis.com.

Ils peuvent vous être adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de :

NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL
« Service Clients » 43, avenue Pierre Mendès France - 75013 PARIS
ou de ClientServicingAM@natixis.com